

*Le Chef du Département politique, G. Motta,
au Chef du Département militaire, R. Minger*

L OT

Berne, 20 mai 1938

Par lettre du 13 mai¹, dont vous trouverez copie sous ce pli, la Croix-Rouge suisse nous demande si les Autorités fédérales seraient disposées à participer à un échange de vues touchant la possibilité et l'opportunité pour la Suisse de s'engager internationalement, aux fins de renforcer sa neutralité en la rendant plus «active», à héberger, en temps de guerre, les prisonniers de guerre et les internés civils, ainsi qu'à se charger de l'échange de correspondance entre membres d'une famille séparés à la suite des hostilités.

Le Comité central de la Croix-Rouge a été saisi à cet égard d'un mémoire qui ne nous a pas été communiqué et dont nous ne connaissons pas non plus l'auteur. Il y aurait eu intérêt, avant d'énoncer un avis quelconque, à connaître la portée exacte des suggestions qui ont été soumises à la Croix-Rouge.

Quoi qu'il en soit, l'idée à la base de ce projet est intéressante. Il n'est guère douteux que notre neutralité aurait tout à gagner à devenir aussi «active» que possible, notamment dans le domaine humanitaire. Cette neutralité n'a cependant pas été inactive jusqu'ici. La guerre mondiale, en particulier, a fourni amplement à notre pays l'occasion de manifester son esprit d'entr'aide et de charité. Nous avons fait beaucoup en ce domaine, ce qui ne veut pas dire que nous ne pourrions pas faire plus encore au cas où, par malheur, une nouvelle conflagration viendrait à déchirer notre continent.

La question qui se pose est celle de savoir si nous devrions nous contenter d'attendre les événements, quitte à voir, au moment d'une guerre, ce que nous pourrions entreprendre sur le plan charitable, ou s'il vaudrait mieux ne pas s'en

1. *Cette lettre, signée von Schulthess, Président de la Croix-Rouge suisse, avait la teneur suivante:* Dem Schweiz. Roten Kreuz wurde unter dem Titel «Aktive Neutralität der Schweiz» ein Vorschlag unterbreitet, welcher im wesentlichen vorsieht, dass zum Schutz und zur Verstärkung der schweiz. Neutralität das Land in einer internationalen Konvention die Verpflichtung übernehmen sollte, sämtliche Gefangenen in den feindlichen Lagern und alle unfreiwillig von ihrer Heimat Getrennten aufzunehmen und im Falle eines Krieges die Vermittlung von Nachrichten zwischen Familienangehörigen, welche durch die Kriegsereignisse voneinander getrennt sind, zu übernehmen. Dem Vorschlag lagen noch nähere Ausführungen bei, wie seine Durchführung etwa gedacht werden könnte.

Das Zentralkomitee des Schweiz. Roten Kreuzes hat in seiner letzten Sitzung diese Frage kurz behandelt. Es ist zur Ansicht gekommen, dass in diesem Vorschlag gewisse Ideen enthalten seien, deren nähere Prüfung auf ihre Durchführbarkeit sich lohnen könnte. Der Unterzeichnete gestattet sich daher mit dem Wunsche an Sie zu gelangen, es möchte diese Frage in einer gemeinsamen Sitzung zwischen Vertretern des Schweiz. Bundesrates, Vertretern des internationalen Komitees vom Roten Kreuz und Vertretern des Schweiz. Roten Kreuzes besprochen werden.

[...]

remettre au génie de l'improvisation généreuse et préparer, dès le temps de paix, un véritable plan d'action qui permettrait, le moment venu, d'apporter une aide plus rapide et plus efficace à certaines victimes de la guerre. Il est permis d'hésiter sur la réponse à donner. Si, à première vue, l'idée d'un plan d'action préalablement établi est assez séduisante, on ne peut guère se dissimuler, à la réflexion, que nos possibilités d'action dépendent, dans une large mesure, d'événements qu'il est impossible de prévoir. Or il est assez délicat d'assumer des engagements qu'on ne serait pas assuré de pouvoir tenir le moment venu. D'un autre côté, ces engagements ne pourraient guère être unilatéraux, à moins de consister en une simple déclaration de bonne volonté qui ne nous lierait pas beaucoup et qui n'aurait pas non plus une valeur politique bien considérable. Pour ne parler que des prisonniers de guerre, leur internement en Suisse ne serait évidemment pas gratuit; des contre-prestations seraient nécessaires de la part des belligérants. Or on peut se demander si les Etats voisins – pour n'envisager que ceux-là – jugeraient opportun de négocier dès maintenant en vue d'une guerre dont la seule évocation fait frémir ceux qui ont connu les affres de 1914. Des facteurs psychologiques de cet ordre pourraient facilement venir se mettre en travers de la bonne volonté évidente dont témoignent les suggestions faites à la Croix-Rouge suisse.

En tout état de cause, nous serions pleinement disposés, quant à nous, à examiner le problème de plus près. Nous avons cependant peine à nous défendre du sentiment que l'échange de vues proposé par la Croix-Rouge est quelque peu prématuré. Avant de songer à une réunion de ce genre, il serait bon que la question fût mûrement étudiée par la Croix-Rouge ou que l'on nous communiquât à tout le moins la proposition dont elle a été saisie. Sans préparation préalable, la conférence ne donnerait guère de résultats positifs. Il s'agit d'une question sérieuse, et elle mériterait d'être approfondie pour qu'elle puisse faire utilement l'objet de discussions entre nos Départements et la Croix-Rouge.

Nous aurions pu répondre dans ce sens au Comité central de la Croix-Rouge, mais, avant de le faire, il nous a paru indiqué de recueillir votre avis sur l'ensemble de la question qui nous est soumise².

2. Dans sa réponse du 10 juin 1938, Minger désirait de plus amples informations, mais acceptait d'étudier la question, d'abord avec le Département politique, puis avec les Croix-Rouges suisse et internationale. Il joignait à sa lettre cet avis du Service de l'Etat-Major général: Der Herr Chef der Generalstabsabteilung ist der Ansicht, dass die hier aufgeworfene Idee grundsätzlich zu begrüßen sei, da sie imstande sein kann, unsere Neutralitätsstellung zu festigen. Hingegen muss vorerst konferenziell der Umfang des Planes abgeklärt werden. 7.6.38.

Pour la suite de cette affaire, cf. N° 312.